



régularisation d'un algérien entré illégalement sur le territoire

Par **cecileme**, le **24/09/2012** à **19:27**

Bonjour,

Je suis française et mariée depuis le 29 juillet 2011 (1 an et 2 mois) à un algérien. Nous nous sommes mariés en Angleterre et avons fait transcrire notre mariage dans les registres français. Mon mari est illégal en Angleterre (son visa touristique a expiré depuis plusieurs années).

Depuis peu, je suis rentrée en France. Comme nous voulons bien sûr vivre en France tous les deux (je n'en peux vraiment plus de l'Angleterre), mon mari peut-il rentrer illégalement sur le territoire français pour ensuite régularisé sa situation?

Je sais que normalement il est supposé rentrer en Algérie pour faire une demande de visa mais avec cette procédure qui peut durer longtemps, nous allons être séparé trop longtemps. C'est pourquoi j'ai vraiment besoin de savoir s'il peut régulariser sa situation une fois en France.

Merci pour vos réponses.

Cécile

Par **cirius**, le **31/12/2012** à **16:33**

Bonjour,

Où en est votre situation?

En situation irrégulière en Angleterre, vouloir entré illégalement en France, je pense que votre conjoint devra partir en Algérie et solliciter un visa vie privé vie familiale.

Par **cecileme**, le **01/01/2013** à **13:53**

Bonjour,

Oui c'est ce que nous avons fait au final.

Nous sommes tous les deux en Algérie en ce moment.
Merci pour votre réponse.
Cordialement,
Cécile.